

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Véronique Lacasse](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1dd88d2bf2796698f759910e>

Date d'obtention : 2020-10-26 17:41:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto servent à recueillir des informations pertinentes qui guideront les interventions à effectuer auprès des élèves impliqués dans une situation de sextage. Il s'agit d'un partenariat entre trois instances, soit le milieu scolaire, le service de police et le Directeur des poursuites criminelles et pénales. Le milieu scolaire effectue une collecte de données, qui la partage au service de police, qui à leur tour remplit un rapport et envoie toutes les informations au DPCP. Ce dernier analyse les informations et décide entre deux options, soit de procéder à l'intervention de sensibilisation Sexto ou encore d'entreprendre une enquête traditionnelle. S'il s'agit d'une rencontre de sensibilisation, l'élève sera présent avec un parent et un policier, afin d'être conscientisé aux conséquences multifactorielles du sextage.

Plus précisément, l'intervenant en milieu scolaire, devra d'abord, accueillir l'élève de façon bienveillante, afin de favoriser l'ouverture. Ensuite, il devra suivre les étapes qui sont indiquées dans l'aide-mémoire de la trousse. Lors de la collecte d'informations, l'évaluation de la situation est basée sur 4 éléments, soit le contexte, la nature des gestes posés, les intentions et l'étendue des gestes posés. Ensuite, l'intervenant valide les informations recueillies avec le témoignage des autres élèves impliqués. Il rencontre toujours un élève à la fois. En aucun temps, l'intervenant doit voir les images compromettantes.

Selon, les propos rapportés l'intervenant évalue si la situation semble être un geste impulsif ou encore avec une intention malveillante. Si cela semble le cas, l'intervenant ne rencontre pas l'instigateur qui aurait une intention malveillante, afin de ne pas interférer dans une éventuelle enquête. Il confisque son appareil électronique et contacte le service de police. Si le geste semble impulsif, l'intervenant remplit la grille d'évaluation (comme avec la victime), confisque aussi son appareil et contacte le service de police pour la suite des procédures.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens plusieurs éléments, soit :

- l'importance de bien vérifier les informations afin de bien guider nos interventions, de ne pas sauter aux conclusions, de suivre le protocole jusqu'au bout.
- l'importance de se fier au protocole pour mettre à l'aise les élèves, qu'il se sente en confiance, en sécurité pour se confier. Qu'il ne sente pas de jugement, de miser sur la bienveillance et l'éducation.
- appliquer le protocole lorsqu'il y a des répercussions pour l'élève ou dans l'école. Sinon, référer au service de police.
- l'importance de confisquer les appareils électroniques pour stopper rapidement la propagation et assurer l'intégrité physique et psychologique de la personne concernée.
- l'école n'est pas mandataire du service de police, alors attention aux demandes qui peuvent être faites (même si c'est dans une même situation qui a nécessité le protocole Sexto).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de vérification des informations peut être délicate, puisque les élèves n'ont pas tous le même lien de confiance avec l'intervenant, ils peuvent donc omettre certaines informations pertinentes. Ils peuvent aussi craindre les conséquences, autant sociales (conflit avec leurs amis, menaces, intimidation) que familiales (honte d'en parler avec leurs parents, punition) et ainsi ne pas s'ouvrir sur ce qu'ils vivent. Il peut donc y avoir des éléments qui se contredisent et il devient difficile de départager le vrai du faux, tout en allongeant les démarches et en risquant que la situation prenne plus d'ampleur. De plus, avec la perception différente de certains élèves et la vitesse à laquelle la situation peut évoluer, il peut être difficile d'avoir le portrait global de la situation.

Toutefois, j'ai l'impression que si les élèves sont au courant du protocole, des objectifs bienveillants et éducatifs, ils pourront être sécurisés plus ouverts à collaborer.